



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES PV N° 2 du 11 Septembre 2023

Présidence : Christophe BELLARD

Présents : Jean Claude HERNANDEZ – Jean Claude BARONIAN

Excusés : Arnaud DE MARCHI – Lhoussaine BIK

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U18 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U14 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



PÔLE TECHNIQUE

COMPÉTITIONS DES JEUNES

- ➔ Examen des résultats des journées de championnat en U18 et en U16.
- ➔ Programmation des matchs du week-end end à venir.
- ➔ **COUPES DES ALPES** (Tirage effectué dans les locaux du District par les membres de la Commission des jeunes en présence de Nadège et Sylvie, responsables administratives du District)

U14 – ADRIEN GILLY

TOUR DE CADRAGE SAMEDI 25 NOVEMBRE

1 EXEMPT - 14 ÉQUIPES JOUENT - 7 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE		
M1	OBSC	GAP FOOT 05 2			EXEMPT
M2	EP MANOSQUE	FC SISTERON			ENT DAB 1
M3	ENT DAB 2	SC VINON			
M4	ENT ORAISON VIVO	LARAGNE			
M5	ENT EMBRUN ST CRÉPIN	AFCV			
M6	FC CERESTE REILLANNE	GJDV 1			
M7	GJDV 2	ENT FORCALQUIER DAUPHIN			

U16 – ALBERT MEYER

TOUR DE CADRAGE DIMANCHE 15 OCTOBRE

6 ÉQUIPES JOUENT - 3 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE		
M1	AFCV	AFC STP			3 EXEMPTS D2
M2	GJDV 2	GAP FOOT 05 2			GJMD 2
M3	OBSC	ENT ESC			EP MANOSQUE
					ENT VIVO ORAISON
					2



PÔLE TECHNIQUE

U18 – PIERRE LANZA

TOUR DE CADRAGE SAMEDI 25 NOVEMBRE

8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE		4 EXEMPTS AFCV SC VINON FC SISTERON GJMD
M1	FORCALQUIER	EP MANOSQUE			
M2	ENT DAB	ENT VIVO ORAISON			
M3	GAP FOOT 05	GJMD 2			
M4	TALLARD	VEYNES SERRES			

➡ CRITÉRIUM U15 À 8

LES ENGAGEMENTS POUR LA SAISON 2023/2024 ÉTAIENT POSSIBLES EN LIGNE VIA FOOTCLUBS JUSQU'AU 02/09.

Un délai supplémentaire vous est exceptionnellement accordé jusqu'au **dimanche 24 Septembre** pour engager via Footclubs vos équipes.

Malgré la demande de 3 clubs de passer à une compétition U16 à 8 plutôt que U15, la Commission estime que dans l'intérêt du plus grand nombre il est maintenu pour cette saison un critérium U15 à 8.

Les clubs seront consultés dans les semaines à venir sur ce sujet afin de faire éventuellement une proposition lors de l'AG d'hiver du District.

La première journée du critérium U15 à 8 est programmée au samedi 30 septembre.

COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

- ➡ Le club du CA DIGNE nous informe de l'indisponibilité de la pelouse du stade Jean Rolland jusqu'au 6 Octobre en raison de l'organisation d'une compétition internationale de rugby.



PÔLE TECHNIQUE

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- ➔ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

Néant

RETOUR DE LA CSR

- ➔ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

Néant

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2023/2024

INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U18	D1	26499259	1	FC SISTERON / EP MANOSQUE	L'ÉQUIPE DE MANOSQUE NE S'EST PAS DÉPLACÉE EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ À L'ASTREINTE POUR AVERTIR.
U18	D1	26499257	1	FORCALQUIER / VINON	PAS DE FMI - SCORE DE LA RENCONTRE 0/4. FEUILLE DE MATCH PAPIER REÇUE



PÔLE TECHNIQUE

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2022/2023

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	PROGRAMMATION INITIALE	MODIFICATION	MOTIF
U14	D1	26529666	1	OBSC / GAP FOOT 05 2	16/09 À 14H30	MATCH À 16H	MATCH U13 À 14H
U14	D2	26673961	1	AFCV / GJDV 2	16/09 À 14H30	MATCH À 16H	MATCH U13 À 14H

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD